



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-106 6-1

## LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,

Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu, la demande présentée par **Monsieur BOROWCZYK Pascal, SAS LAUBE TP, 85 de la Briqueterie, ZAC de la Tuilerie, 19110 Bort les Orgues.**

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 : Boulevard de la Borde au droit du numéro 10, à compter du mardi 10 juin 2025 et jusqu'à la fin des travaux se verra imposer les restrictions suivantes :**

- **Circulation alternée par panneaux sens prioritaire**
- Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit au droit des travaux pendant toute la durée du chantier,
- Le dépassement des véhicules est interdit au droit des travaux.
- La vitesse de circulation est limitée à 30km/h.

### **ARTICLE 2 : Signalisation.**

La **Société LAUBE TP**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

### **SIGNALISATION AUX USAGERS :**

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 3 :** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur BOROWCZYK Pascal, SAS LAUBE TP, 85 de la Briqueterie, ZAC de la Tuilerie, 19110 Bort les Orgues.

Le 03 juin 2025  
LE MAIRE DE MEYMAC,



*Philippe Brugère*  
Philippe BRUGERE